

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 7

Artikel: Le plan de redressement économique aux États-Unis
Autor: Milhaud, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

26^{me} année

Juillet 1934

N° 7

Le plan de redressement économique aux Etats-Unis¹.

Par Maurice Milhaud, docteur ès sciences économiques.

Au début de 1933, après quelques années d'une prospérité inouïe suivie de trois années de crise aiguë, le Président Hoover cédait le pouvoir au Président Roosevelt en un moment où le pays traversait les heures les plus critiques qu'il eût jamais connues.

On comptait 14 millions de chômeurs involontaires. Les travailleurs encore occupés, mal organisés, recevaient des salaires réduits des deux-tiers par rapport à ceux de 1929. Les prix s'étaient affaissés. Dans l'ensemble, la production industrielle avait diminué de moitié par rapport à 1929 (elle était comprimée des cinq sixièmes pour la fonte et des quatre cinquièmes pour l'industrie de l'automobile). Les valeurs n'atteignaient plus que le cinquième de leurs cours de 1929. Les faillites des banques se multipliant, un effondrement financier n'aillait être évité que par leur fermeture générale. Enfin, la situation des agriculteurs était désespérée, car 40 % d'entre eux avaient leurs terres hypothéquées et un plus grand nombre encore traînaient derrière eux de lourdes dettes.

¹ Les publications suivantes ont été utilisées pour la rédaction de cet article paru dans «Les cahiers des droits de l'homme»:

Recent Social Trends in the United States. Report of the President's Research Committee on Social Trends. 2 vol., 1.568 pp. Mc Graw, Hill Book Company, Inc. New-York and London, 1933 1.

Franklin D. Roosevelt: *Regards en avant*, 250 pp., Denoel et Steele, Paris.

Bureau International du Travail: *La lutte contre la crise aux Etats-Unis, Etudes et Documents* (série B, n° 19, 247 pp., Genève 1933).

Récentes tendances sociales aux Etats-Unis, Revue internationale du Travail, octobre 1933.

Le programme de redressement économique aux Etats-Unis. Revue internationale du Travail, décembre 1933.

L'œuvre de redressement économique aux Etats-Unis, par Harold Butler, Revue internationale du Travail, janvier 1934.

Conférence internationale du Travail, XVIII^e session. *Réduction de la durée du travail* (rapport supplémentaire), Genève 1934.

On a peine à imaginer un renversement de situation aussi brutal et à se représenter tous les ravages qu'il fit sur un peuple audacieux, déprimé par la débâcle, qui en vint à douter de lui-même : les industriels n'avaient plus confiance dans leurs propres affaires ; le public ne croyait plus à la compétence des banquiers ; les agriculteurs se voyaient acculés à la saisie de leur gagne-pain.

Quelles sont donc les causes de cette crise si aiguë qui ne tarda pas à s'étendre au monde entier ? Elles sont exposées dans le remarquable rapport que présenta la Commission d'enquête nommée par le Président Hoover pour rechercher les récentes tendances sociales aux Etats-Unis et dont les travaux avaient été dirigés par le célèbre économiste Wesley C. Mitchell, de l'Université de Columbia, aidé pendant trois ans par 500 enquêteurs choisis parmi les techniciens les plus qualifiés du pays. Le rapport constate que, tandis que les milieux industriels américains avaient été en mesure de résoudre rapidement tous les problèmes relatifs à la production qui s'était développée entre 1899 et 1929 dans une mesure inconnue jusqu'alors, ces milieux industriels ne s'étaient nullement préoccupés de la distribution du flot grandissant de richesses et *en particulier du problème de la répartition du revenu et des pouvoirs d'achat*. Or, si aucune communauté humaine n'avait atteint un niveau de revenu réel aussi élevé que celui du peuple américain au cours des années 1925 à 1929, *l'augmentation des gains était loin d'être suffisamment importante pour permettre aux travailleurs d'acheter les nombreux articles et services placés sur marché des Etats-Unis*. A ces causes s'ajoutait une déficience de la consommation consécutive au développement de la mécanisation et de la productivité puisque, dans l'année prospère de 1929, l'industrie avait occupé 255,000 travailleurs de moins qu'en l'année prospère de 1920. Il devenait manifeste que l'industrie, même dans les périodes de prospérité sans précédent, s'était montrée nettement incapable d'établir des moyens de protection satisfaisants contre les risques économiques.

Ainsi, l'inadaptation des gains aux progrès de la productivité avait été l'une des causes principales du chômage qui sévissait et dont les conséquences pour l'industrie étaient désastreuses ainsi que l'a montré un très suggestif rapport de la Commission de législation du Sénat :

« Les clients des fermes, des mines, et des usines des Etats-Unis sont en majorité écrasante des travailleurs employés dans les fermes, les mines et les usines de ce pays. Les millions de ces travailleurs industriels qui sont sans emploi ne peuvent acheter les marchandises alimentant le commerce entre Etats. Des millions de fermiers se trouvent ainsi privés de leurs clients de l'industrie. Les canaux du commerce entre Etats sont asséchés dans tout le pays parce que des individus sans emploi ne peuvent être des acheteurs. Il est évident pour tous ceux qui regardent la situation telle qu'elle est que notre structure économique ne pourra être restaurée tant que les habitants de ce pays ne pourront travailler contre un salaire équitable leur permettant d'acheter les marchandises dont ils ont besoin. »

Le plan Roosevelt.

Le Président Roosevelt a eu le mérite de prendre la responsabilité, comme chef de l'Etat, de tenter l'opération de sauvetage de son pays au moment précis où l'effondrement économique faisait pressentir de graves dangers politiques et sociaux.

Le rapport de la Commission d'enquête avait montré que les transformations, en tant qu'elles sont stimulées par le progrès technique, ne sauraient être empêchées, et qu'au contraire, c'était l'invention sociale qui devait être accélérée pour être amenée au niveau de l'invention mécanique, quelles que fussent les conséquences que cela impliquât pour les idéaux et institutions. Il précisait que l'équilibre nécessaire serait obtenu en ralentissant le rythme des facteurs à évolution trop rapide et en accélérant au contraire le rythme de ceux qui retardent, car « une nation progresse non seulement par sa puissance dynamique, mais encore grâce au maintien de quelque degré d'équilibre entre les forces mouvantes ».

Ce qu'il faut, concluait-il, c'est « *maintenir un équilibre tolérable entre l'offre et la demande pour les innombrables catégories de marchandises que nous fabriquons, entre le revenu argent engagé dans les dépenses et celui pouvant être réellement dépensé, entre les investissements dans les différentes industries et le besoin d'équilibre industriel, entre le prix des actions et le revenu qu'elles rapportent, entre les crédits nécessaires à l'industrie et le volume fourni par les banques* ».

S'étant entouré d'une « nouvelle équipe » de hauts fonctionnaires composée d'économistes et de professeurs recrutés en grande partie parmi les membres de la Commission d'enquête, le Président n'hésita pas à proposer au Congrès les réformes fondamentales dont dépendait le salut du pays. Roosevelt veut obtenir le retour à l'équilibre entre la production et la consommation, en revisant le régime social, en refondant en quelque sorte la structure sociale des Etas-Unis par une répartition plus équitable du revenu du travail. « *A mes yeux, dit-il, le rôle du gouvernement, dans le domaine économique, est d'aider à l'élaboration d'une déclaration des droits économiques, d'un ordre constitutionnel économique. Telle est l'obligation commune à des hommes d'Etat et à des hommes d'affaires.* »

Le plan comprend un certain nombre de mesures qui ont pris corps dans : 1. la loi sur le redressement industriel national (N. I. R. A.) ; 2. la loi sur le rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture ; 3. des lois sur l'organisation bancaire, les crédits et la valeur du dollar ; 4. des réglementations relatives aux économies et à certaines recettes, à l'organisation de l'industrie du pétrole, à l'assistance, à la rationalisation des transports ferroviaires et à la mise en valeur de la Vallée de Tennessee.

Les principaux objectifs techniques visés sont les suivants :

1. Relèvement de l'industrie et établissement pour les produits industriels d'un équilibre relatif entre la production et la consommation;

2. Etablissement et maintien pour les produits agricoles d'un équilibre relatif entre la production et la consommation;

3. Redressement financier et organisation de la sécurité bancaire.

Voyons les principales dispositions devant permettre d'atteindre ces divers objectifs.

1. Relèvement de l'industrie.

Le plan procède de la manière suivante : d'abord donner à l'industrie une structure rationnelle, ensuite supprimer les causes de concurrence déloyale dans chaque industrie, puis accroître la capacité de consommation, enfin donner à l'Etat le moyen d'assurer un certain équilibre entre la production et la consommation.

Dans chaque industrie ou commerce, il est créé un organe des plans et des pratiques loyales qui groupe les organisations représentatives d'employeurs et dont la mission consiste à collaborer au redressement national. Parallèlement, les organisations ouvrières, jusqu'alors dispersées et de faible effectif par suite de l'existence d'un grand nombre de syndicats d'entreprise à la solde des employeurs, voient tomber les entraves qui s'opposaient à leur développement. « Les salariés auront le droit de s'organiser librement et de négocier collectivement par l'intermédiaire de représentants de leur choix. »

La réglementation nécessaire pour atteindre les objectifs visés par le plan prend la forme de « codes de concurrence loyale » dont nous parlerons plus loin. Dans les diverses industries et les divers commerces, la réglementation porte sur les conditions de travail, les salaires, la durée du travail et l'interdiction de l'emploi des jeunes gens de moins de 16 ans. Souvent, il est également stipulé quelles doivent être les méthodes et conditions de vente que tous les industriels s'engagent à observer. Les employeurs qui enfreignent ces règles sont soumis à des sanctions pouvant consister, après enquête, au retrait de leur licence d'exploitation.

Pour la première fois, un plan de relèvement économique s'efforce de rendre possible un accroissement de la capacité de consommation par des mesures tendant à modifier la répartition du revenu national : « *La rémunération d'une journée de travail, dit le Président, devra être supérieure en moyenne à ce qu'elle a été jusqu'ici et la rémunération du capital et notamment du capital investi dans la spéculation devra être amoindrie.* » L'organe compétent de chaque industrie ou commerce doit prescrire des salaires minima quelquefois différents, selon les districts, plus élevés que ceux payés antérieurement à l'application du plan. Par voie de conséquence, souvent l'échelle de salaire tout entière a été proportionnellement augmentée.

Mais une demande suffisante de produits industriels, eu égard à la capacité actuelle de l'industrie américaine, ne pourra être obtenue qu'avec le retour à l'activité du plus grand nombre des 14 millions de chômeurs de 1933. Alors que les chômeurs sont des consommateurs presque inexistantes, de quel pouvoir d'achat accru l'on disposerait si plusieurs millions d'entre eux redevenaient des travailleurs payés avec de pleins salaires ! Pour réembaucher un grand nombre de sans-travail, le plan recourt aux deux grands moyens préconisés avec tant de persévérence par Albert Thomas : la réduction générale de la durée du travail à quarante heures ou moins et l'exécution d'importants travaux publics.

Toute l'industrie et tout le commerce doivent être soumis à un régime de durée du travail comportant 35 à 40 heures par semaine, dont les modalités souples permettent à l'employeur de faire face aux imprévus sans recourir aux heures supplémentaires, sauf dans les cas tout à fait exceptionnels.

Ce qui a donné sa véritable signification économique à cette mesure, c'est que les travailleurs encore occupés au moment de la réduction de la durée du travail ont été rétribués pour 35 ou 40 heures avec le même salaire qu'antérieurement pour 48 heures, et que des millions d'anciens chômeurs ont reçu, après avoir été réembauchés, la nouvelle rémunération normale de leur profession.

Le gouvernement fédéral n'a pas hésité à affecter des sommes considérables à un gigantesque programme de travaux publics devant rendre possible l'emploi de plusieurs millions de chômeurs occupés 30 heures par semaine.

Les dispositions du plan, dont on a le moins parlé, mais peut-être les plus révolutionnaires, sont celles qui tendent à établir un équilibre relatif entre la production et la consommation industrielle. A cet effet, des renseignements doivent être fournis au Président par l'intermédiaire de l'organe des plans et pratiques loyales, sur les salaires, la durée du travail, le volume de la production, de la vente, des commandes et des stocks, l'achat, la vente et la mise au rebut de machines, les prix de revient, la consommation et les stocks de matières premières. Souvent la comptabilité des entreprises doit être établie selon une méthode précisée.

2. Rétablissement de l'équilibre dans l'agriculture.

L'équilibre dans l'agriculture doit être obtenu par des restrictions de production. C'est que la politique de redressement industriel protège les Etats-Unis par des tarifs douaniers et des contingentements contre toute concurrence étrangère susceptible de nuire au plan et par suite ne leur permet pas d'exporter le surplus de leur production agricole: en conséquence, 20 millions d'hectares resteront en friche. Il a donc fallu que le gouvernement fédéral restreigne la production agricole jusqu'à un niveau assurant des prix raisonnables aux producteurs.

Des dispositions spéciales concernent l'écoulement des stocks de coton du gouvernement et la limitation de la production du coton.

La production du blé, du maïs, du riz, du tabac, du lait et de ses dérivés est soumise à des restrictions générales. Le secrétaire de l'Agriculture peut réduire la production de l'un quelconque de ces produits, d'accord avec les producteurs, en leur payant des redevances. Les ressources nécessaires à cet effet sont fournies par une taxe imposée pour la première opération de transformation industrielle effectuée sur le produit dont il s'agit.

Par ailleurs, les cultivateurs menacés de saisie ont pu éviter la vente de leurs biens grâce aux avances qui leur furent faites par le gouvernement et aux réductions des charges hypothécaires qu'il a imposées.

3. Redressement financier.

La nouvelle politique financière place les banques, momentanément tout au moins, sous la tutelle du gouvernement fédéral. Si la nécessité s'en fait sentir, le contrôleur de la monnaie est autorisé à prendre la direction d'une banque et à procéder à sa réorganisation ou à sa liquidation. Mais en principe, l'Etat veut obtenir la surveillance réciproque des banques.

Des mesures relatives à la sécurité bancaire imposent la disjonction des banques commerciales d'avec les firmes faisant le commerce des titres. Les banques doivent faire connaître pleinement et loyalement le caractère des titres vendus sur le marché intérieur ou extérieur ou par correspondance, afin de prévenir toute opération frauduleuse dans la vente desdits titres. *La plus importante des mesures de sécurité est celle qui crée une caisse fédérale d'assurances des dépôts en vue de garantir les dépôts en banque.* Innovation dont la conception est simple, sans doute, mais qui n'en a pas moins le mérite de garantir l'épargne contre les opérations frauduleuses des escrocs ou les spéculations hasardeuses de certains banquiers.

Diverses dispositions ont pour objet de permettre aux banques d'exercer une action régulatrice sur l'industrie : interdiction du paiement d'intérêts aux titres de dépôts remboursables à vue ; réglementation des taux d'intérêts des impôts à terme ; emploi plus efficace et plus sûr des actifs bancaires, notamment afin de restreindre la spéculation.

On n'a peut-être pas une idée suffisamment précise des aménagements financiers et monétaires que rend nécessaire l'exécution du plan. Rien que pour le redressement industriel, il est prévu un crédit de 3 milliards de dollars imputables sur les fonds de trésorerie. Pour agriculture, plus de 2 milliards de dollars d'obligations doivent être émises par les banques agraires; 200 millions de dollars sont prévus pour des prêts hypothécaires; 300 millions pour l'augmentation du pouvoir de prêts de l'Office

financier de reconstruction; 1 milliard de dollars pour l'assistance de crise; 4 millions de dollars par exercice jusqu'en 1938 pour la loi nationale sur le placement; 2 milliards de dollars d'obligations pour des prêts en faveur de propriétaires d'habitations occupées par eux-mêmes, etc...

Pour faire face aux obligations résultant du plan — notamment aux charges supplémentaires de salaires incomptant aux industriels pendant la période de sa mise en train — le Président a été autorisé à approuver des émissions de billets dont le montant ne doit pas dépasser 3 milliards de dollars et à consacrer le divorce inévitable entre le dollar et l'étalement-or. Le Président reçut alors le pouvoir de diriger la monnaie selon une procédure et dans des conditions déterminées. Pour atteindre ces objectifs, il a été autorisé à réduire le poids du dollar or de 50 pour cent, c'est-à-dire de déprécier la monnaie nationale jusqu'à concurrence de la moitié de son ancienne valeur. Enfin, le Président a le droit de réglementer les opérations de change, les transactions entre banques et l'exportation ou la thésaurisation de monnaie de lingots d'or ou d'argent.

Le mécanisme du plan.

Il était admis que le Congrès avait le pouvoir de réglementer le commerce avec les nations étrangères et entre les divers Etats, mais que ce pouvoir ne s'étendait pas à la réglementation des conditions de production ou de fabrication des produits². Cependant,

² On sait que la Constitution des Etats-Unis est issue, en 1787 des délibérations de Philadelphie où triomphèrent les thèses des antifédéralistes et des démocrates dont l'inspirateur était James Jefferson, l'auteur de la Déclaration d'Indépendance et qu'elle limite au strict minimum les pouvoirs du gouvernement fédéral.

Le Congrès qui détient le pouvoir législatif se compose de deux Chambres; la *Chambre des Représentants* composée d'un nombre de députés des Etats proportionnel à leur population respective et le *Sénat* composé de deux membres par l'Etat.

Le Président qui détient le pouvoir exécutif est élu au suffrage universel pour quatre ans. Il est chargé de l'exécution des lois. Il peut opposer un veto provisoire aux lois votées par le Congrès. Son veto doit être motivé et le projet de loi renvoyé à la Chambre d'où il est issu. Si les deux Chambres adoptent à nouveau le projet à la majorité des $\frac{2}{3}$, il acquiert force de loi malgré l'opposition présidentielle.

En outre, le Président peut:

Exercer les fonctions de chef de l'armée et de la marine des Etats-Unis et des milices des Etats lorsque celles-ci agissent pour le compte des Etats-Unis;

Gracier les condamnés;

Nommer le personnel diplomatique, les officiers, les juges, etc., sur l'avis du Sénat et avec l'approbation de celui-ci;

Conclure les traités qui, pour entrer en vigueur, doivent être approuvés par les $\frac{2}{3}$ des membres du Sénat.

La Cour Suprême se compose de neuf juges nommés par le Président des Etats-Unis sur l'avis du Sénat et avec son consentement. Elle ne se prononce pas formellement sur le caractère constitutionnel des lois, mais elle ne tient pas compte de celles qu'elle considère contraires à la Constitution.

les Etats-Unis se trouvaient, à un moment de leur histoire où, comme l'avait constaté la Commission d'enquête, il fallait *au Gouvernement une nouvelle synthèse de l'autorité*. Il importait qu'il fût « *plus uniifié et plus fort* », que son contrôle sur les forces économiques et sociales fût « *mieux adapté aux tensions sociales particulières du moment, avec moins de retard entre les changements sociaux et les adaptations gouvernementales et avec plus de prévision et d'imagination.* » Il fallait que le Gouvernement fût « *capable d'intervenir efficacement dans les développements révolutionnaires de la vie sociale économique et scientifique sans étouffer cependant la liberté, la justice et le progrès* » ; « *la concentration d'une grande richesse entre les mains de quelques-uns donnait une importance toute particulière aux rapports du Gouvernement et de l'industrie.* »

Comme la commission compétente du Sénat était d'avis que « le pouvoir donné au Congrès de réglementer le commerce entre Etats entraîne le droit de prescrire des règles qui sauveront le commerce de la destruction et protégeront le public contre les méthodes de certains individus, s'occupant du commerce entre Etats, qui tendent à détruire ce commerce même ». Et comme, par ailleurs, on savait que la Cour suprême était portée à donner une interprétation très large à la clause constitutionnelle s'y rapportant, le Président proposa d'abriter son plan derrière cette clause et le Congrès donna son approbation.

Les pouvoirs du Président sont-ils dictatoriaux, ainsi que certains l'affirment ?

C'est assurément le *Président* qui a la haute direction du redressement industriel, aidé dans cette tâche par un *administrateur* ; c'est lui qui dirige l'assistance chômage, et c'est lui également qui réglemente les opérations de change et qui dirige la monnaie ; mais pour les travaux publics, les pouvoirs sont exercés par un *administrateur fédéral* ; pour l'agriculture, ils reviennent *au secrétaire à l'Agriculture* ; pour les prêts agricoles, à un *commissaire aux prêts agricoles* ; pour la rationalisation des transports ferroviaires, à un *coordonnateur fédéral des transports* ; pour l'assistance fédérale exceptionnelle, à un *administrateur fédéral* ; pour le service national de placement, à un *directeur* ; certaines attributions relatives à l'organisation des banques reviennent à un *contrôleur de la monnaie*.

La loi sur le redressement industriel charge le Président d'établir tous les organes qu'il pourra juger nécessaires, de nommer tout fonctionnaire et salarié et de déterminer leurs devoirs, responsabilités, etc.

Le Président peut approuver des codes de concurrence loyale, en imposer pour les industries dans lesquelles des abus préjudiciaux à l'intérêt public sont signalés lorsqu'un code n'a pas encore été approuvé ou lorsque les parties intéressées ne peuvent se mettre d'accord ; ordonner que l'entrée aux Etats-Unis d'articles déter-

minés soit soumise au paiement de taxes ou à des contingements en vue d'éviter que les dispositions d'un code ne soient rendues inefficaces ; conclure des accords concernant une profession ou une industrie avec des personnes exerçant cette profession ou industrie, si de tels accords doivent aider à l'exécution du plan ; soumettre certaines occupations à une licence si l'existence de salaires destructifs ou un sabotage des prix sont constatés.

Parmi ces pouvoirs, ceux qui sont les plus étendus concernent les codes de concurrence loyale. Précisons donc la procédure qui est suivie pour les élaborer.

C'est à des groupes, des associations de professions ou d'industries ou de commerces, que revient l'initiative de demander au Président l'approbation d'un code de concurrence loyale. Les représentants de l'industrie ou de la profession sont convoqués à une assemblée générale qui charge un organe déjà existant de la préparation du projet de code ou désigne à cet effet une commission spéciale. Dans la plupart des cas, l'organe chargé de la préparation du projet de code, après s'être mis en rapport avec l'administration pour s'assurer que son projet est conforme au plan, doit le soumettre aux fins d'approbation à une autre assemblée générale ou l'adresser par poste, individuellement, à tous les employeurs de l'industrie. Si le projet de code est approuvé à une majorité déterminée au préalable d'un commun accord, l'organe reçoit pleins pouvoirs pour le soumettre à l'administration. Le droit de vote est, dans la plupart de cas, proportionné au volume des ventes faites pendant l'année écoulée. Lorsque le projet de code lui a été soumis, l'administration fait connaître les enquêtes qu'elles entreprendra. Ces enquêtes donnent lieu à des audiences dont les séances sont présidées par un administrateur adjoint désigné par l'administrateur. Cet administrateur adjoint est assisté d'un *Conseil consultatif du travail* composé de membres des organisations ouvrières, d'un *Conseil consultatif de l'industrie* composé de quelques-uns des principaux chefs des industries des Etats-Unis et d'un *Conseil consultatif des consommateurs*. Les conseillers sont désignés par le Président. Toute personne peut déposer au cours de ces audiences : tout représentant de l'industrie qui soumet un projet de code, tout représentant de la minorité qui sera assujetti au code, mais qui n'a pas pu faire triompher son point de vue lors de l'élaboration de celui-ci ou qui n'a pas été consulté, tout représentant des organisations ouvrières et des consommateurs. Si les audiences révèlent des divergences d'opinion considérables, l'administrateur peut renvoyer le projet de code à l'industrie intéressée pour un nouvel examen. L'administrateur peut approuver les amendements proposés avec ou sans nouvelle audience, de même qu'il a le droit d'apporter, de sa propre initiative, des modifications au code, mais il ne le fait qu'après consultation des représentants de l'industrie et lorsque les audiences en ont montré la nécessité.

Le code revisé et certifié conforme à toutes les dispositions de la loi est soumis par l'administration au Président aux fins d'approbation. L'approbation revêt la forme d'une ordonnance. Approuvé, le code devient obligatoire pour tous les membres de l'industrie visée, qu'ils aient pris part à sa présentation ou non. Ainsi, bien que M. Ford n'ait pas été au nombre des employeurs qui ont présenté le Code pour l'industrie automobile et qu'il ne soit pas membre non plus de la Chambre de commerce de l'automobile, il est néanmoins lié par ses dispositions.

Comme nous l'avons déjà dit, si l'enquête révèle l'impossibilité d'une entente dans une industrie, le Président peut prescrire pour cette industrie un code de concurrence loyale. Ainsi, dans l'industrie du pétrole, lorsqu'après quinze jours d'audiences, il apparut que l'Institut américain du pétrole et les petits producteurs indépendants n'arriveraient pas à s'entendre, l'administrateur convoqua les représentants de l'industrie et les informa que l'administration avait préparé un code qui allait leur être distribué et qui serait approuvé par le Président le lendemain, à 4 heures ½ de l'après-midi, ajoutant que, s'ils avaient des objections à formuler, ils pourraient les présenter le lendemain matin.

Le Président peut en tout temps révoquer ou modifier toutes ordonnances, approbations, licences, règlements édictés ou délivrés en application du plan. Il a la faculté de faire usage de ce droit pour amender les codes. De son côté, l'industrie est invitée à en application du plan. Il a la faculté de faire usage de ce droit présenter tous amendements dont elle peut désirer l'introduction. Le Code pour l'industrie du fer et de l'acier contient des dispositions relatives à la présentation d'amendements d'après lesquelles le consentement de 75 % des membres de l'industrie ayant le droit de vote est exigé.

Maintenant que nous avons examiné avec quelque précision la nature des pouvoirs du Président, reprenons la question que nous nous posons tout à l'heure : sont-ce là des pouvoirs dictatoriaux ? Notre réponse est négative.

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue qu'aux Etats-Unis le Président détient à lui seul le pouvoir exécutif, tandis que dans notre démocratie française les fonctions du Président sont essentiellement représentatives. Les secrétaires d'Etat sont irresponsables dans la grande démocratie américaine, alors que dans nos démocraties européennes les ministres responsables constituent le gouvernement, si bien que le Président des Etats-Unis cumule les fonctions de Président de la République et de Président du Conseil des ministres pendant la période de quatre ans pour laquelle il est nommé.

Constatons ensuite que, si le plan de redressement national étend la compétence du gouvernement fédéral au point de lui donner, momentanément tout au moins, la direction générale de l'économie nationale, c'est par une décision du Congrès souverain

qui estime que les mesures proposées répondent aux nécessités du temps présent.

Par ailleurs, les objectifs à atteindre n'ont-ils pas été fixés dans la loi adoptée par le Congrès, de même que les méthodes à suivre, les crédits disponibles et leur affectation? Le plan, après avoir été adopté par le Congrès, et précisé jusque dans ses mesures d'exécution, n'est plus l'œuvre d'un homme mais celle du Congrès, du pays tout entier, puisque les représentants du peuple et des Etats l'ont voté en toute conscience, selon la procédure prévue par la Constitution.

En vérité, les pouvoirs conférés, les uns au Président, les autres à des secrétaires d'Etat, des administrateurs, des coordonnateurs, des contrôleurs ou des directeurs, pour assurer l'exécution du plan, sont les pouvoirs revenant à l'exécutif, tels que les prévoit la Constitution démocratique américaine. Il ne faut pas oublier que l'initiative de demander l'approbation d'un code revient à l'industrie, que sa mise au point est faite par l'administration après consultation des conseils consultatifs, si bien que le pouvoir de décision du Président n'est mis à contribution que lorsque les intéressés ne peuvent se mettre d'accord.

Certes, le Président n'a pas à prendre pour l'exécution du plan que des décisions de caractère administratif ou d'arbitre investi de la confiance de toute la Nation. Il est chargé de prendre des décisions de principe touchant la politique économique, celles par exemple concernant les restrictions d'importation de produits étrangers dont l'entrée compromettait le succès du programme de redressement national, ou touchant la politique financière, celles relatives aux changes et à la valeur du dollar. Mais l'on doit bien admettre qu'il serait difficile d'obtenir, dans ces domaines, des décisions suffisamment rapides par un autre moyen.

Enfin, les attributions du Président et des autres personnes chargées de la mise en œuvre du plan sont limitées à une période de deux ans ou même à une période inférieure, si la crise devait s'achever avant ce délai, si bien qu'au bout de cette période, le Président rendra compte au Congrès de l'administration du plan. *Il se soumettra au contrôle parlementaire* et recevra à ce moment de nouvelles instructions du pouvoir législatif.

Voilà « *la nouvelle synthèse d'autorité* » qui ne doit étouffer « *la liberté, la justice ni le progrès* », telle que l'a réalisée le Congrès.

Les premiers résultats.

L'intervention du gouvernement fédéral fut sollicitée par les employeurs eux-mêmes tant ils étaient convaincus, dans leur désarroi, de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient d'arrêter par leurs propres moyens la course à l'abîme.

C'est à ce désespoir général qu'il faut attribuer le fait que le plan de redressement national fut accueilli avec un indescriptible

enthousiasme par toutes les classes de la population. Elles éprouvaient toutes le besoin de tenter quelque chose pour mettre un terme à la chute catastrophique de l'activité nationale. Mais pour que la reprise des affaires fût possible, il fallait obtenir que l'accroissement des charges de l'industrie résultant de l'augmentation des salaires minima et de l'engagement de millions de chômeurs fût compensé par une extension considérable de la demande. Il fallait même que le pouvoir d'achat accru des masses fût utilisé avant le relèvement des prix consécutifs à l'application du plan pour qu'on en pût tirer tout le parti possible. Pour inciter le public à augmenter ses achats, au moment opportun, le Gouvernement fédéral déclencha la campagne de *l'Aigle Bleu*. Les magasins qui vendaient des produits fabriqués, conformément aux dispositions du plan de redressement industriel, étaient autorisés à faire figurer sur leurs locaux un aigle bleu, emblème de la N. R. A. et les consommateurs étaient invités, par patriotisme, à n'acheter que dans ces magasins. Dans ce but, le Président des Etats-Unis et les personnalités les plus représentatives du monde scientifique, littéraire et artistique firent appel à l'esprit de solidarité de la Nation. Les plus belles stars de cinéma vinrent devant le micro convier la population à n'acheter que les produits de l'Aigle bleu. D'immenses cortèges comprenant des chômeurs en grand nombre défilèrent, en ordre exemplaire, dans les rues des grandes villes, arborant l'Aigle bleu sur de grands panneaux. Rien ne fut négligé pour donner à la réalisation du plan le sens d'une véritable croisade nationale dirigée contre les causes fondamentales de la crise.

Quels sont donc les premiers résultats de ce formidable effort d'organisation économique pour combattre la crise ?

M. Harold Butler, directeur du Bureau international du Travail, a publié, dans la *Revue internationale du Travail*, un substantiel article sur les premiers résultats obtenus par l'œuvre de redressement économique, après un séjour qu'il fit en octobre 1933 aux Etats-Unis.

Dans l'*industrie de l'acier*, le montant des salaires était accru dans la proportion de 20 %. Le nombre des salariés avait augmenté de 73,000 par la réduction de la durée moyenne du travail de 39,2 heures à 32,8 heures soit de 22 %. Néanmoins, les fluctuations du prix de l'acier et de la fonte avaient été de peu d'importance.

Dans l'*industrie du coton*, l'augmentation des salaires avait été de 25 % et celle des salariés de 140,000, soit de 40 %, par rapport à la première semaine de mars 1933. L'indice des prix qui était de 50 en mars, atteignait 91,3 en septembre sous l'influence de la reprise et des mesures de restriction de la production cotonnière dont il a été question plus haut. L'accroissement des coûts de production résultant de l'application du Code devait être partiellement compensé par l'élimination de la concurrence à outrance et le relèvement des prix. L'application du Code de

l'industrie cotonnière s'était révélée d'ores et déjà nettement bien-faisante, à la fois pour les employeurs et pour les travailleurs.

Dans la totalité des *industries et du commerce*, la durée du travail avait été ramenée à 40 heures par semaine, parfois à 35 heures ou moins. Bien que la durée moyenne de travail ait été très basse aux Etats-Unis avant l'application des codes, M. Butler déclare que « *sur la base d'une évaluation prudente, on peut considérer qu'en octobre 1933 le nombre des individus ayant retrouvé un emploi depuis la mise en œuvre, en mars, du programme de redressement économique atteignait entre 3 et 4 millions, soit à peu près 25 % du total des chômeurs, ce qui, pour une période de six mois, n'était pas un résultat négligeable* ». Si l'on ne tient pas compte du réembauchage qu'a rendu possible l'exécution de travaux publics de circonstance, le nombre des chômeurs ayant retrouvé un emploi grâce à la réduction de la durée du travail devait atteindre 2 millions 750,000 environ. Sur cette base, l'accroissement annuel des gains serait de 3 millions de dollars, ainsi qu'il résulte d'un recensement effectué au mois d'octobre 1933 par la N. R. A.

Dans l'*agriculture*, les restrictions de production étaient importantes. Dans les régions de culture du blé, les cultivateurs exploitant 80 % de la superficie totale consacrée à cette céréale avaient accepté de réduire de 20 % au moins les emblavures contre des indemnités atteignant un total de 100 millions de dollars. Dans les Etats du Sud, plus de quatre millions d'hectares de plantations de coton avaient été retirés de la production. Les 110 millions de dollars qui avaient été distribués à titre d'indemnité exerçaient, d'ores et déjà, une influence salutaire sur la situation des planeteurs de coton. La production de maïs, de riz, de fruits, de lait et de porc avait bénéficié d'une assistance analogue. Dans la mesure du possible, les excédents de marchandises étaient achetés par le Gouvernement pour être distribués aux indigents.

Donnant son opinion sur l'ensemble des résultats obtenus jusqu'en octobre 1933 et sur les perspectives qu'ouvre le plan de redressement national, M. Butler s'exprime dans les termes suivants :

« Il serait vain de se demander si les Etats-Unis peuvent déjà escompter pour une date prochaine un redressement complet. Nulle mesure n'aurait pu, en l'espace de 8 mois, faire passer le pays de l'état de dépression profonde où il était plongé au mois de mars 1933 à un renouveau de prospérité. Le seul critère équitable auquel on puisse avoir recours pour apprécier ce qui a été fait consiste à comparer la situation économique et sociale de décembre avec celle qui existait en mars. Le progrès ainsi réalisé est immense. Que l'on considère le nombre des personnes employées, l'assistance donnée à celles qui sont encore sans travail, le volume de la production et des ventes, le mouvement des prix agricoles, la situation économique des cultivateurs, la stabilité du système bancaire ou la solidité des grandes institutions d'assurance, une amélioration notable s'est produite par rapport à l'état de choses qu'on constatait au cours des premiers mois de 1933. »

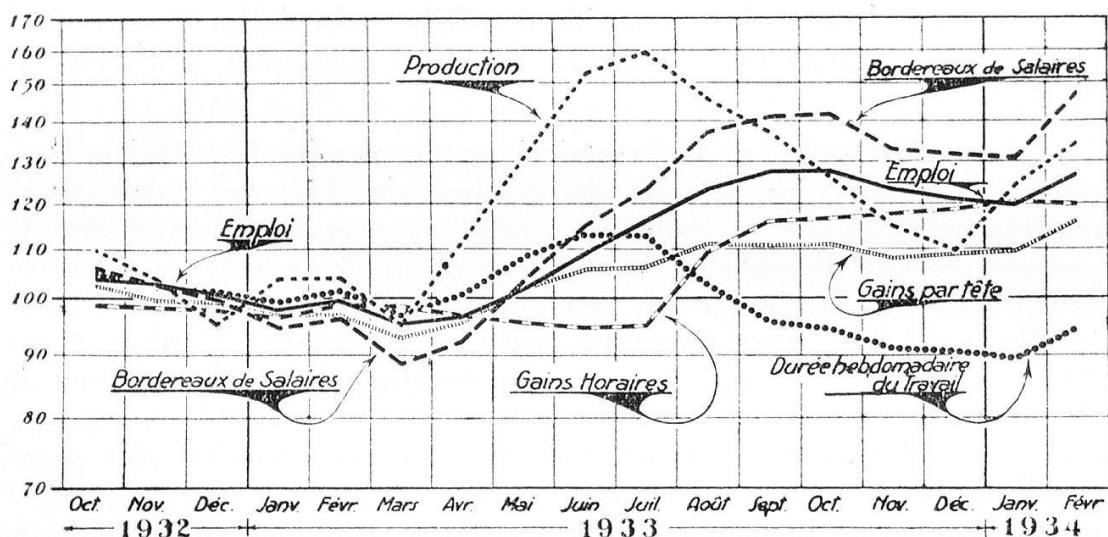
Par ailleurs, les chiffres régulièrement publiés par le Bureau de Statistique du Département du Travail des Etats-Unis permettent de suivre avec précision jusqu'à ces derniers mois la vertu stimulante du plan Roosevelt sur l'économie nationale.

Nos éléments d'appréciation sont les variations de la durée hebdomadaire du travail, de l'emploi, des gains horaires, de ceux par tête et des bordereaux de salaires, en regard de variations de la production.

La confrontation de toutes les variations de ces courbes, mois par mois, de la fin de l'année 1932 au mois de février 1934, laisse apparaître une succession de mouvements d'ensemble enregistrés dans le diagramme ci-dessous :

Changements survenus dans les industries manufacturières aux Etats-Unis³.

Moyennes de la période juillet-décembre 1932 = 100.



Note. — L'indice de la production repose sur la moyenne de chaque mois; les indices qui concernent le travail se rapportent à la semaine se terminant à la date la plus proche du 15 de chaque mois.

Il se dégage de ce diagramme quatre tendances bien distinctes qui permettent d'interpréter avec la plus grande objectivité les effets d'ensemble sur l'économie américaine du plan de redressement :

a) Jusqu'au mois de mars 1933, les diverses courbes que nous considérons accusent une tendance presque continue à la baisse. A ce moment, la crise atteint une acuité telle que les pires catastrophes sont envisagées.

b) Va-t-on se résigner à la fatalité ? Non. C'est à ce moment que le nouveau Président fait adopter des mesures exceptionnelles

³ Le diagramme que nous reproduisons est extrait de la publication suivante: Conférence Internationale du Travail, XVIII^e session, *réduction de la durée du travail* (rapport supplémentaire), Genève 1934.

portant sur la structure bancaire, le système monétaire et l'assistance aux chômeurs. Le Parlement votera en juin 1933 le plan Roosevelt que nous avons décrit. Mais bien avant ce vote, qui est considéré comme acquis d'avance, les diverses courbes remontent (à l'exception de celle des gains horaires) et celle qui, dans cette ascension, subit la plus forte poussée est la courbe de la production. S'agit-il d'un miracle ? Non. La cause de ce boom est simple. Tous les industriels, sachant qu'en juillet 1933 ils rétribueront plus cher leur personnel et, envisageant par suite un renchérissement de leur production pour ce moment-là, décident de faire fonctionner leurs usines à plein rendement pour accumuler des stocks spéculatifs qu'ils écoulent après l'entrée en vigueur de la N.R.A. L'activité économique se développe aussitôt d'une manière anormale, ce qui va masquer pour un certain temps les effets du plan.

c) C'est ainsi qu'au moment où les premiers codes entrent en vigueur et où le grand public attend avec anxiété la reprise devant être suscitée par le plan Roosevelt, en constate que la production, loin d'être soutenue par l'accroissement du pouvoir d'achat global, retombe d'une chute aussi rapide qu'avait été brusque sa montée et entraîne avec elle, mais dans une moindre mesure, les autres courbes, à l'exception des courbes des gains horaires et des gains par tête, le niveau de ces gains étant dorénavant consolidé par les codes.

C'est le moment où les détracteurs, américains et européens, du plan Roosevelt, crurent pouvoir chanter victoire et s'appuyer sur la statistique pour prouver que l'administration américaine venait de donner le coup de grâce à l'industrie des Etats-Unis.

d) Mais dès décembre 1933, l'épuisement de la plupart des stocks spéculatifs et l'inauguration d'un vaste programme de travaux exceptionnels de l'Administration des travaux civils favorisent une reprise: la courbe de la production redévient ascendante d'un mouvement résolu et toutes les autres courbes subissent nettement cette influence. D'après nos informations, ce mouvement s'est poursuivi après le mois de février 1934.

En résumé, le diagramme que nous venons d'interpréter montre que, dès décembre 1933, l'influence du boom spéculatif de mars-juillet 1933 étant neutralisée, le plan a commencé à développer son action salutaire sur l'économie des Etats-Unis.

Voilà une série de constatations bien différentes de celles que nous rapporte sur « l'expérience Roosevelt » notre grande presse d'information. C'est que nombreux sont ceux qui appréhendent l'attraction qu'exercerait inévitablement sur l'organisation économique des pays d'Europe, le plan américain, s'il devait réussir....

A la vérité, quoi qu'ils puissent espérer, la page du libéralisme économique est définitivement tournée. Le libéralisme était la forme des relations économiques d'une époque où toutes les entreprises étaient individuelles et par suite petites ou d'importance

moyenne. Leur apparition ou leur disparition, loin d'entraver la vie économique, en était en quelque sorte le régulateur.

Aujourd'hui la société anonyme et la concentration des capitaux qu'elle a rendue nécessaire, ont favorisé le progrès technique et par suite ont rapidement accru la capacité de production d'importantes ou même gigantesques entreprises. Les moindres inadaptations aux besoins du marché, autrefois sans conséquence, nous conduisent à des crises partielles et quand les inadaptations sont nombreuses et simultanées, à des crises générales. Par ailleurs, la rémunération du travail devient un des éléments essentiels du cycle économique et doit s'élever dans la même mesure que la productivité. *L'économie dirigée est la conséquence inévitable de l'évolution technique.*

L'Etat russe, le premier, a renoncé à une économie anarchique. Les Etats-Unis, où l'organisation industrielle est plus développée que partout ailleurs, ont été naturellement contraints, pour sortir de l'ornière, à prendre la direction de la vie économique nationale. Suivons avec intérêt et sympathie l'œuvre de redressement économique entreprise par la grande démocratie américaine, car le moment n'est pas éloigné où les pays d'Europe recourront à leur tour à « l'économie dirigée » pour surmonter la crise.

Après la XVIII^e session de la Conférence internationale du Travail.

Par *Charles Schürch.*

La XVIII^e session de la Conférence internationale du Travail, commencée le 4 juin, s'est terminée le 23 du même mois. Elle fut ouverte par notre camarade Bramsnaes, président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et délégué gouvernemental du Danemark. M. Justin Godart, sénateur et ancien ministre français, a été appelé à la présidence. Notre camarade Johanson fut désigné par le groupe ouvrier pour l'un des trois postes de vice-président. Le camarade Corneille Mertens, délégué ouvrier de la Belgique, fut acclamé président de ce groupe.

Sur les 58 Etats-Membres de l'Organisation internationale du Travail, 48 se sont fait représenter. De ces 48 Etats, 19 n'ont désigné que des représentants gouvernementaux. Pour être complète, une délégation doit comprendre 4 délégués, soit 2 représentants gouvernementaux, 1 patron et 1 ouvrier. Ces délégations incomplètes faussent l'équilibre des conférences. La commission des pouvoirs, dont fait partie chaque année notre camarade Jouhaux, représentant ouvrier de la France, attire l'attention des gouvernements fautifs, ils sont appelés à s'expliquer devant la